



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Cabinet du Préfet
Service régional et départemental de la communication interministérielle
03.80.44.64.44

20 août 2014

**Préfecture de Côte-d'Or
Immatriculations / Régie de recettes**

Pour assurer la sécurité des usagers et des agents travaillant aux guichets des préfectures, les paiements en espèces de sommes supérieures à 300€ ne seront plus acceptés.

Vous êtes donc invités à régler par carte bancaire ou par chèque libellé à l'ordre du régisseur de recettes tout versement de plus de 300€ au guichet de la préfecture.